

## DÉPARTEMENT DE L' AISNE



DEMANDE D'AUTORISATION, EN VUE D'EXPLOITER UNE INSTALLATION TERRESTRE DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ À PARTIR DE L'ÉNERGIE MÉCANIQUE DU VENT DÉNOMMÉE "PARC ÉOLIEN DU PLATEAU D'HAUTION", DEMANDE PRÉSENTÉE PAR LA S.A.S "LES ÉOLIENNES DE LA VALLÉE" (NORDEX/H<sub>2</sub>AIR).

INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



### CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR.

\* L'enquête publique portant sur la demande d'autorisation, en vue d'exploiter une installation terrestre d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent dénommée "Plateau éolien de HAUTION" s'est déroulée normalement durant 33 jours consécutifs du lundi 17 décembre 2012 au vendredi 18 janvier 2013 conformément à l'arrêté Préfectoral en date du 27 novembre 2012.

- Vu la demande de désignation d'un commissaire enquêteur faite par Monsieur le Préfet de l' AISNE en date du 08 octobre 2012.
- Vu l'ordonnance N° E12000259/80 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'AMIENS en date du 19 octobre 2012 désignant le commissaire enquêteur et son suppléant.
- Vu l'arrêté Préfectoral, en date du 27 novembre 2012 prescrivant la mise à l'enquête publique du lundi 17 décembre 2012 au vendredi 18 janvier 2013.
- Vu le dossier d'enquête élaboré en janvier 2012 par :

**Le Bureau d'études IXSANE**  
Parc Scientifique de la Haute Borne  
5, rue Héloïse  
59650 VILLENEUVE d'ASQ.

*Enquête publique au titre des ICPE : Demande présentée par la SAS de la Vallée, en vue d'exploiter un parc éolien dénommé « parc éolien du Plateau d'Haution », situé sur les territoires des communes de la VALLÉE-au-BLÉ, LAIGNY, HAUTION et VOULPAIX – 17 décembre 2012 au 18 janvier 2013.*

- Vu l'insertion dans la presse locale :

Le journal l'UNION le samedi 1er décembre 2012.

Le journal l' AISNE Nouvelle le samedi 1er décembre 2012.

Une seconde parution a eu lieu dans les mêmes journaux :

Le mardi 18 décembre 2012 dans le journal l'UNION.

Le mardi 18 décembre 2012 dans l' AISNE Nouvelle.

**\* En conclusion de cette enquête et en l'état actuel du dossier, après avoir :**

↪ - Relaté les modalités de cette enquête publique.

↪ - Analysé le dossier, donné mon avis sur les observations du public et sur le mémoire en réponse du pétitionnaire.

↪ - Pris les contacts nécessaires.

**\* Constatant que :**

↪ - La durée de l'enquête (33 jours), l'application des mesures de publicité, la tenue d'une réunion d'information et d'échange avec le public et les possibilités d'accès au dossier comportant l'ensemble des données nécessaires à la bonne compréhension de celui-ci, ont permis à chacun de prendre connaissance de ce projet et d'apporter ses observations.

↪ - Une trentaine de personnes ont assisté à la réunion d'information et d'échange avec le public. Cette participation est faible, compte tenu du jour où elle s'est tenue et au regard de la population des communes concernées.

↪ - Aucune omission ou anomalie pouvant mettre en cause le projet et/ou la constitution du dossier d'enquête n'a été relevée.

↪ - **Quatre-vingt-trois observations, deux cent cinq courriers-types et une pétition ont été recueillis :**

-**Deux observations** ont été portées directement sur le registre d'enquête déposé en mairie de HAUTION et **dix-neuf courriers** ont été annexés à ce même registre. Il convient d'ajouter **74 courriers-types** (distribués par l'association THIÉRACHE à contrevient), annexés au registre d'enquête.

*Enquête publique au titre des ICPE : Demande présentée par la SAS de la Vallée, en vue d'exploiter un parc éolien dénommé « parc éolien du Plateau d'Haution », situé sur les territoires des communes de la VALLÉE-au-BLÉ, LAIGNY, HAUTION et VOULPAIX – 17 décembre 2012 au 18 janvier 2013.*

**-Onze observations** ont été notées directement sur le registre d'enquête de la commune de LAIGNY, à celles-ci s'ajoute **un courrier** annexé à ce registre.

**-Quatorze observations** ont été portées directement sur les registres d'enquête de la VALLÉE-au-BLÉ et **vingt-et-un courriers** ont été annexés à ce registre.

En plus ont été déposés et annexés aux registres **quatre-vingt-treize courriers-types** et **une pétition ayant recueilli 784 signatures**.

**-Dix observations** ont été portées sur le registre d'enquête de la commune de VOULPAIX et cinq courriers y ont été annexés. À ceux-ci, s'ajoutent trente-huit courriers-types, également annexés au registre d'enquête.

La quasi-totalité des personnes ayant déposé des observations et courriers est opposée au projet et d'une manière générale hostile à l'éolien industriel.

Toutefois, en analysant au fond leurs motivations, beaucoup d'opposants sont surtout contre le fait que des éoliennes soient installées près de chez eux. En effet, certains proposent de les installer sur les zones industrielles ou sur des terrains moins fertiles.

**Pour autant, une enquête publique n'étant pas un référendum, il convient de distinguer les observations fondées, s'appuyant sur des faits réels avérés, de celles qui le sont moins ou qui ne le sont pas et qui relèvent souvent du suivisme.**

**Les personnes hostiles au projet le sont pour les différents motifs ci-dessous cités :**

- Effets sur la santé
- Dégradation du paysage bocager.
- Atteinte à la faune au sens large.
- Non-respect du patrimoine culturel.
- Installation prévue sur un bassin d'alimentation de captage, d'où risque pour la qualité et l'écoulement des eaux.
- Faible productivité des éoliennes et intermittence de la production d'électricité.
- Augmentation de la facture d'électricité due à un coût de rachat aux producteurs jugé excessif et à la CSPE.
- L'éolien industriel ne remplacera pas le nucléaire et nécessite des centrales thermiques pour compenser l'intermittence de la production.

↳ - Toutes les observations recueillies ont été analysées, synthétisées par le commissaire enquêteur puis notifiées au maître d'ouvrage.

Un mémoire a été fourni par la société "les éoliennes de la Vallée" pour répondre aux remarques et critiques formulées par le public. Ce mémoire est annexé au rapport d'enquête.

*Enquête publique au titre des ICPE : Demande présentée par la SAS de la Vallée, en vue d'exploiter un parc éolien dénommé « parc éolien du Plateau d'Haution », situé sur les territoires des communes de la VALLÉE-au-BLÉ, LAIGNY, HAUTION et VOULPAIX – 17 décembre 2012 au 18 janvier 2013.*

↳ - Les réponses apportées par la société “les éoliennes de la Vallée” sont argumentées, pertinentes et précises. Elles devraient être en mesure de lever les doutes soulevés dans le public par le projet, notamment dans les domaines de pertinence de la filière éolienne, de l’intérêt économique, du bruit, des ondes électromagnétiques, de l’effet stroboscopique, de l’ombre portée, des effets environnementaux... .

↳ Les conseils municipaux des communes de HAUTION et VOULPAIX se sont prononcés contre le projet.

Celui de HAUTION au motif des faibles retombées financières pour la commune et de l’inquiétude de la grande majorité de la population vis-à-vis des impacts sanitaires visuels et sonores néfastes pour la commune.

Celui de VOULPAIX sans motiver sa décision.

Le conseil municipal de LAIGNY s’est prononcé favorablement. Celui de la VALLÉE-au-BLÉ ne s’étant pas prononcé, le commissaire enquêteur considère qu’à défaut d’être favorable, il n’est pas opposé.

### ✱ - **Et considérant que :**

↳ Le dossier soumis à l’enquête a été élaboré dans le respect des textes législatifs, réglementaires et ministériels en vigueur. Il a permis aux élus et au public de bien évaluer les conséquences du projet d’implanter sept éoliennes sur le territoire des communes de HAUTION, LAIGNY, la VALLÉE-au-BLÉ et VOULPAIX.

↳ Ce projet constitue une réponse opportune dans le contexte énergétique présent et à venir, en tant qu’alternative aux énergies fossiles. Il correspond à cet égard aux objectifs nationaux en vue d’augmenter sensiblement la part des énergies renouvelables, dont l’éolien est une composante.

↳ Il comporte des avantages économiques certains, que ce soit au niveau des emplois directs ou induits, liés à la fabrication des aérogénérateurs et la construction du site et à sa maintenance sur une longue période.

Par ailleurs, dans ce domaine, on ne peut négliger les ressources versées aux collectivités territoriales.

↳ Il impactera favorablement les ressources énergétiques.

↳ Ce projet n’aura pas d’incidence négative sur le climat, au contraire, à terme, l’effet sera positif grâce à un bilan carbone favorable. Il permettra d’éviter le rejet d’environ 15 000 tonnes de CO<sub>2</sub> par an.

*Enquête publique au titre des ICPE : Demande présentée par la SAS de la Vallée, en vue d’exploiter un parc éolien dénommé « parc éolien du Plateau d’Haution », situé sur les territoires des communes de la VALLÉE-au-BLÉ, LAIGNY, HAUTION et VOULPAIX – 17 décembre 2012 au 18 janvier 2013.*

↪ Il n'aura aucune incidence sur la qualité des eaux tant superficielles que souterraines.

↪ Moyennant la mise en œuvre d'un certain nombre de précautions pendant la phase de chantier, l'impact sur les zones naturelles sera nul. Il en sera de même sur la flore et les habitats naturels.

↪ Le projet n'aura aucun d'impact sur les ZNIEFF et les zones Natura 2000 comprises dans l'aire d'étude.

↪ Le projet aura un impact insignifiant à faible sur l'avifaune et l'autre faune. L'incidence sur les chiroptères sera faible à moyenne.

↪ Il pourrait occasionner un impact, non avéré à ce jour, sur la santé humaine dû à différentes sources de nuisances : le bruit, l'impression d'enfermement, les effets des champs électromagnétiques et l'effet stroboscopique.

↪ Il va transformer fortement le paysage et aura un impact visuel important. Il peut porter une atteinte indirecte à cette entité paysagère que constitue cette région de transition entre les grandes plaines agricoles et la THIÉRACHE bocagère.

Il risque d'impacter, à la marge, la mise en valeur des églises fortifiées qui sont très nombreuses dans le périmètre intermédiaire d'étude et dont un certain nombre est répertorié au titre des monuments historiques.

#### ↪- **Sur le plan de l'analyse paysagère et de l'impact visuel :**

-Il me paraît souhaitable qu'il soit tenu compte, au niveau décisionnel, de la proximité des différents parcs éoliens installés et en cours d'études.

-Par ailleurs, la proximité (- de 3 km) de l'église classée Monument Historique de SAINT-PIERRE-lès-FRANQUEVILLE est un élément supplémentaire qui renforce la nécessité de disposer d'une vue globale pour assurer la cohérence de cet ensemble et bien évaluer l'impact de projet sur ce site classé.

**\* En conséquence de quoi, considérant que ce projet relève de l'intérêt général et que les aspects positifs du projet l'emportent sur les nuisances réelles et surtout supposées.**

**Étant neutre par rapport à tous les acteurs de ce projet, j'émet un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du**

*Enquête publique au titre des ICPE : Demande présentée par la SAS de la Vallée, en vue d'exploiter un parc éolien dénommé « parc éolien du Plateau d'Haution », situé sur les territoires des communes de la VALLÉE-au-BLÉ, LAIGNY, HAUTION et VOULPAIX – 17 décembre 2012 au 18 janvier 2013.*

vent dénommée "Plateau éolien de HAUTION" ; demande présentée par la société "les éoliennes de la Vallée".

Toutefois j'assortis cet avis favorable des recommandations suivantes :

- Au niveau décisionnel, prendre en compte la proximité des parcs installés ou en projet pour bien apprécier l'impact sur le paysage et le patrimoine ainsi que l'effet d'enfermement qui peut être ressenti par les populations.

-Recommande expressément à l'exploitant du parc de conforter le diagnostic acoustique, en effectuant de nouvelles mesures sur le terrain lorsque les éoliennes seront en fonctionnement.

- Que la société « les éoliennes de la Vallée » s'engage à mettre en place un suivi chiroptérologique, dès l'installation du parc et pendant au moins cinq années et appliquer les mesures conservatoires si elles s'avèrent nécessaires.

- Qu'elle mette également en place un suivi avifaunistique sur plusieurs années.

- Qu'elle informe la population des communes riveraines du parc des démarches à effectuer en cas de perturbation de réception de la télévision.



Fait à TERGNIER le 15 février 2013

Le commissaire enquêteur



Jean-Pierre HOT

*Enquête publique au titre des ICPE : Demande présentée par la SAS de la Vallée, en vue d'exploiter un parc éolien dénommé « parc éolien du Plateau d'Haution », situé sur les territoires des communes de la VALLÉE-au-BLÉ, LAIGNY, HAUTION et VOULPAIX – 17 décembre 2012 au 18 janvier 2013.*